

PENSEE SOCIO-ÉCONOMIQUE  
HASSANIENNE  
Ou  
La Modernité Confortée par l'Islam

Par  
Abdelaziz BENABDALLAH  
Membre de l'Académie du Royaume du Maroc  
et des Académies Arabes

S.M. Hassan II, Roi du Maroc a toujours oeuvré pour que le Maroc ait un aspect digne de son passé glorieux, délibérément engagé dans l'action constructive et fructueuse, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, et constamment déterminé à appuyer les causes de liberté, de la paix et de l'entente internationale.

« En politique étrangère, le Maroc milite, en faveur de la paix, du respect des conventions internationales et de l'entente entre les peuples, sur la base d'intentions louables, inspirées par la justice et l'équité.

Son ambition, ne se limite pas à ce que les progrès de l'humanité atteignent nos rives et conquièrent nos cités. Il ambitionne de participer, grâce à ses compétences confirmées, à l'effort des savants et des penseurs et de nous associer, dans une large part, à l'enrichissement de la culture et la civilisation humaine. Dans ce but, Nous devons tenir compte - dit Sa Majesté - de certaines données, avec un maximum d'attention : « Il n'est nul doute, que l'histoire de notre pays bénéficie d'une grande renommée et d'une réelle notoriété. Et si cette histoire a connu des moments de gloire qui ont justifié cette renommée, la vérité nous oblige à reconnaître que d'autres moments ont été difficiles.

« La situation géographique exceptionnelle de notre Pays nous a constamment valu d'être l'objet de convoitises; de même qu'elle nous a permis d'instaurer notre civilisation et notre génie loin de nos frontières.

« Aussi avons-nous su forger, dans les luttes et en versant notre sang pour la défense de notre identité, Notre unité nationale, tout en sachant conserver nos diversités et les originalités qui caractérisent nos composantes.

« Hors quelques rares périodes, le Maroc n'a jamais vécu, replié sur lui-même, isolé du reste du monde. Bien au contraire, son Histoire comme sa situation géographique, ont toujours fait de lui un pays ouvert.

Et les rapports qu'il a su entretenir avec les autres pays ont constitué, pour lui, un élément des plus féconds et des plus enrichissants. Bien des vertus dont se prévaut légitimement aujourd'hui notre Nation, lui sont dues.

Fidèle à lui-même et à ses traditions qui plongent, loin leurs racines dans l'Histoire, le Maroc restera également fidèle à sa vocation, commandée à la fois par sa géographie et par son Histoire.

Il entend demeurer un pays ouvert et intégré dans le courant d'échanges, qui font, aujourd'hui, la richesse et la gloire des grandes Nations.

Pays ouvert, il est aussi nécessairement terre de tolérance et de cohabitation.

Ce premier choix fondamental - précise Sa Majesté - dictera toutes nos autres options.

« En matière d'enseignement - dit-il - Nous devons former un citoyen capable de supporter, avec succès, la confrontation, et susceptible d'apporter une contribution constructive et positive à l'édification de la communauté internationale du XXI<sup>ème</sup> siècle ».

(D.T., 1987)

« Le Maroc était et est un trait d'union et il l'a montré à travers l'Histoire. C'est l'endroit le plus proche de l'Europe occidentale, alors que la Turquie est l'endroit le plus proche de l'Europe orientale, mais quand il y aura le pont sur Gibraltar - Je pense qu'on l'aura bientôt - le mot « trait d'union » aura vraiment toute sa signification ».

« Dans le domaine extérieur, Notre politique est fondée sur le principe de non dépendance». Nous avons, d'ailleurs, eu l'occasion de proclamer, à maintes reprises que cette politique ne signifie nullement que le Maroc considère, avec indifférence les problèmes internationaux et adopte, face aux événements mondiaux une position passive. « Il ne s'agit nullement pour Nous de repousser des idées sages et des solutions efficaces, pour l'unique raison qu'elles sont suggérées par l'Orient ou par l'Occident ». La communauté internationale constitue, de nos jours, une seule famille dont les membres subissent, fortement, l'influence des uns et des autres, en raison de la rapidité des communications, de l'accroissement des échanges et de l'évolution générale. Il s'agit, plutôt, de ne pas nous modeler, sans discernement, sur autrui et de « ne prendre de décisions, en matière de politique étrangère, que dans la mesure où elles sont conformes aux exigences de notre conscience et correspondent à nos intérêts ».

(D.T., 1963)

« Un simple regard, impartial et désintéressé, jeté sur l'histoire de notre chère patrie, conduit à une réalité nette, évidente, irréfutable et sans équivoque; cette réalité, c'est la continuité de l'entente, de la solidarité, de l'entraide et de la profonde affection qui se sont imposées à travers les âges ».

(D.T., 1974)

« La véritable valeur et le premier canon du civisme - précise Sa Majesté - ne sont autres que la cohabitation et la tolérance, mais ces critères seront méconnus dans les prochaines années, pour la simple raison que l'humanité s'accroît, alors que la superficie de la terre reste la même et que les ressources naturelles et les moyens de production se trouvent, par voie de conséquence, en régression. Pas de guerre, qu'elle soit froide ou moyen de s'approprier des ressources de l'énergie et de contrôler les points stratégiques vitaux ».

(Discours Royal, 6/11/1979)

« Le racisme n'est pas autre chose qu'une forme d'injustice de tout honnête homme, qu'il soit juriste ou qu'il soit ébéniste ou qu'il soit forgeron, tout honnête homme doit être allergique à l'injustice. Il est obligé de composer avec l'injustice, car l'injustice fait partie du monde qu'il a créé.

« Conscient de la nécessité d'inscrire son action dans le cadre des organismes internationaux, dont il est devenu un membre actif et dynamique, le Royaume du Maroc souscrit aux principes, droits et obligations découlant des Chartes des dits organismes » - affirme la constitution marocaine - .

(Constitution marocaine)

Sa Majesté Hassan II, insiste, en définissant la démocratie, qu'elle ne consiste pas seulement en un ensemble d'organisations politiques et d'institutions représentatives.

« La vraie démocratie est, plutôt, celle qui garantit aux individus et aux collectivités une protection efficace contre la maladie et l'ignorance ».

« Toute démocratie qui ne tend pas à sauvegarder la dignité humaine est une démocratie vide de sens et sans lendemain. Et, le but vers lequel tendent nos efforts, est précisément la lutte contre le besoin et la misère, la réalisation d'une vie de dignité, de progrès et de prospérité, l'amélioration du niveau de vie de tous. Tels sont nos objectifs essentiels ».

(Discours du Trône, 1964)

« Nous avons tenu à donner la même valeur aux libertés politiques et aux droits socio-économiques, afin que tous les efforts se conjuguent, pour la sauvegarde de la liberté et des moyens d'existence ».

(D.T., 1965)

« Notre peuple exerce pleinement les libertés auxquelles Nous n'avons apporté d'autres restrictions que celles qui en empêchent le mauvais usage, préviennent l'anarchie et les protègent contre toute forme d'abus... ».

(Discours du Trône, 1967)

« Un point retient particulièrement notre attention, à savoir la nécessité de réduire les disparités entre les diverses catégories, notamment les disparités sociales. C'est l'une des obligations fondamentales qui nous incombent, en tant que gardien des intérêts de ce peuple, que de supprimer l'écart, par trop énorme, entre membres d'une même société, entre régions d'un même pays, et d'assurer l'égalité des chances à tous. Dans ce but, toutes les énergies doivent converger et tous les moyens doivent être mis en oeuvre... »

(Discours du Trône, 1980)

« C'est une politique d'émancipation de l'individu et de son association effective, à la conduite des affaires du pays, une politique qui le met à l'abri de la misère et de la maladie, le soustrait à l'ignorance et lui assure la justice et la sécurité. Elle tend, par ailleurs, à une meilleure exploitation des richesses, au profit de l'ensemble de la communauté, à une répartition équitable du revenu national, dans le cadre du respect de la liberté, ouvrant toute grande la voie à l'initiative privée, afin que chacun puisse soutenir, par son effort personnel, les efforts déployés par l'Etat, dans les domaines de la conception et de l'exécution, pour assurer une prospérité nationale, dans tous les domaines ... »

(D.T., 1962)

« Nous avons institué un système de Sécurité sociale garantissant, notamment, nos ouvriers contre la pauvreté, en cas d'incapacité de travailler. Le champ d'application de cette loi a été étendu à tous les salariés, quel que soit le secteur de leur activité ».

(D.T. 1966)

« Et si la justice sociale revêt, pour Nous, une grande importance, elle ne peut avoir à nos yeux, une véritable signification que dans la mesure où les droits de l'individu, sa dignité et ses libertés sont garantis ».

(D.T. 1970)

« ... Au XX<sup>ème</sup> siècle, l'enseignement et la science revêtent une autre signification ; leur but est, en effet, de former, des hommes, sains de corps et d'esprit, et de les doter d'un arsenal de connaissances, qui leur permettront d'être productifs, dans les domaines de l'économie, de la technique, de l'art, de l'urbanisme et de toutes les autres activités humaines. »

( D.T. 1970)

« Comprenant qu'il pouvait assumer son rôle d'État musulman civilisé, qui a bien assimilé les civilisations qu'il a portées dans l'histoire, avant l'Islam comme celle que lui a apporté l'Islam, le Maroc a adopté l'attitude responsable, qui lui assigne son rang de pays authentique, qui possède une histoire et qui porte, à l'échelle humaine, de grandes responsabilités ».

« Le Maroc a accepté la paix, se conformant ainsi au précepte du Coran qui dit : « Si l'on te propose la paix, tu feras bien de l'accepter ». « Notre pays S'est distingué par une longue histoire, au cours de laquelle avaient pu s'affirmer les grandes qualités de Notre Nation, ses traditions authentiques, son éthique, ses coutumes prestigieuses et sa légendaire fierté.

« C'est grâce à de telles caractéristiques que le Maroc a pu sauvegarder sa personnalité et son identité, qu'il est demeuré toujours fidèle à son génie et qu'il s'est distingué par l'originalité de sa culture et de sa civilisation ».

« C'est l'Islam qui nous a permis de participer à la plus grande épope humaine... »

« L'Islam sunnite, c'est le vrai Islam »

Ce sunnisme est basé sur le malékisme, rite institué par le grand Imam de Médine, Malik Ibn Anas, dont la jurisprudence souple et profondément humaniste, gère le Royaume marocain, depuis XII siècles. Sa Majesté HASSAN II s'attache fermement aux options malérites qui constituent un des secrets de certaines adaptabilités conjoncturelles socio-économiques. Ce rite, s'inspire des concepts établis par le deuxième Khalif du Prophète Mohammed, Omar Ibn EL KHATTAB. Une des normes spécifiques de la thèse dûment authentifiée de ce grand Chef d'Etat est ce principe juridique de base suivant : « l'Islam, c'est l'intérêt général bien entendu » ; c'est pourquoi, tout devient légal, s'il est enclenché dans l'assise infrastructurelle de ce principe ».

C'est à Médine où fut instituée, la première constitution islamique, dite Charte de Médine, dans les premières années de l'ère hégirienne. Elle fut élaborée, après une longue consultation avec les citoyens juifs, pour établir les bases d'une cohabitation

judéo-islamique. C'est de cette Charte que s'est inspiré le Royaume marocain, qui a toujours abrité la plus grande communauté israélite du Monde où le Juif jouit, de tous les droits découlant, dans la jurisprudence moderne, de sa citoyenneté.

C'est pourquoi, une bonne partie des Juifs marocains, émigrés en Israël, proclament, aujourd'hui, leur désir de retourner à leur pays natal : le Maroc où ils détiennent - comme les autres citoyens - des postes-clés, dans le forum économique, tout en s'intégrant harmonieusement dans la société musulmane.

La thèse socio-économique hassaniène, imbue d'un sens universellement humaniste, est actuée par l'idéal de cette Charte, qui constitue un événement mémorable, dans l'histoire de la vie constitutionnelle et humaine ; le leitmotiv de ce document sacré est :

- 1) la proclamation de la liberté confessionnelle, le respect des diverses religions, le soutien de l'égalité entre musulmans et juifs et la protection de tous, contre l'oppression et l'injustice, qu'elles viennent de l'intérieur ou de l'extérieur ;
- 2) la mise en évidence du Concept politique de la Nation en Islam, qui pourrait englober des groupes multiples, aux confessions diverses, formant une seule Nation ;
- 3) la proclamation de la solidarité entre riches et pauvres ;
- 4) l'Unité de responsabilité, dans le domaine sécuritaire ;
- 5) la prohibition de crimes entre les adhérents de cette Charte, et, éventuellement, sa punition, sans exception ;
- 6) Cette Charte prévoit, enfin, la législation, qui devra trancher les conflits, pouvant surgir, entre ses adhérents.

Cette Charte pourrait être dûment signée, par les Musulmans et les Juifs, devant cohabiter, dans la Cité de Jérusalem, comme le souhaitait notre Souverain HASSAN II, Président du Comité d'Al-Qods.

C'est cette Charte qui avait incité Feu Mohammed V à affronter le Pétainisme nazi, dans la deuxième guerre mondiale, en proclamant sa solidarité avec Ses « sujets » israélites, devenus citoyens, après l'indépendance du Maroc.

C'est ce Sunnisme malékite, conçu dans sa plénitude universalisante, qui doit gérer, aujourd'hui, comme l'espère notre Souverain, la fraternité humaine entre Nations, notamment dans les conjonctures actuelles où les tiraillements socio-économiques constituent le facteur essentiel des mobiles conflictuels.

D'ailleurs, toute une gamme d'élaborations juridiques, dans toutes les branches de Droit, cristallisent l'Apport de la Charia bien entendue, dans le Code Civil de Napoléon, comme le constate le grand juriconsulte français Octave PESLES (dans son ouvrage « Judicature », éd. 1942, p. 5). Le Congrès International de Droit comparé, qui a tenu ses assises à Paris, le 7 Juillet 1951, affirme que « le Droit musulman implique une

richesse de notions juridiques et de techniques remarquables, qui permet à ce Droit de répondre à tous les besoins d'adaptation, exigés par la vie moderne ».

Le grand philosophe Irlandais, Bernard SHAW (1856-1950) va plus loin, quand il ose prévenir que « le Centre Universel d'Orientation se déplacera, dans les siècles futurs, de l'Occident en Orient; la charia, Droit musulman, deviendra - alors, souligne-t-il le Code Unique de la vie civilisationnelle, apte à remodeler et à régulariser la vie de l'homme sur terre, dans tout processus futuriste ».

Notre conviction ne va pas aussi loin; nous ne saurons être d'accord, car nous n'acquiesçons guère au futurable, non fondé sur un justificatif vécu. N'empêche que notre Droit musulman a un fond juridique très riche qui pourrait constituer un thesaurus et une des bases de travail, pour l'élaboration d'un code idéal, fraternellement humain.

« Aucune contradiction - donc - entre l'atteinte du modernisme et la pratique de l'Islam »

« Prenons un nouvel élan, pour un nouveau mode de vie, sous l'égide des concepts coraniques du Serment prêté sur le Livre sacré de Dieu. »

(D.T., 1981)

La séance inaugurale du Colloque international organisé à Islamabad, par la Conférence du Monde Islamique, sous le thème : "La Solidarité Islamique indispensable pour la Paix mondiale" a été marquée par le message adressé aux participants, à cette rencontre, par S.M. Hassan II, Président en exercice de l'Organisation de la Conférence Islamique et Président du Comité Al-Qods.

« La religion avant tout, est question de rapports humains ». Notre Prophète entendait, ainsi, évoquer, non seulement les rapports entre individus, mais également, et surtout, ceux qui doivent prévaloir entre Etats et régimes sociaux différents, entre les diverses familles humaines, entre tous les continents. »

« L'intégrisme - dit le Souverain - est une chose, le fondamentalisme en est une autre. Chez nous, lorsque l'on dit de quelqu'un : C'est un fondamentaliste, cela signifie que c'est un homme érudit, connaissant très bien la religion musulmane. Etre intégriste, cela ne veut pas dire autre chose qu'être un intolérant, un fanatique. Ainsi, l'intégriste est un homme qui ne voit que la forme et qui défigure le fond ».

« L'intégrisme n'est pas conforme avec la civilisation. Il faut être un sauvage, pour accepter l'intégrisme qui s'habille de religion ».

La véritable valeur et le premier canon du civisme ne sont autres que la cohabitation et la tolérance ».

« Si notre politique intérieure - affirme S.M. Hassan II - vise à assurer le développement, sous toutes ses formes, à consolider, à raffermir les institutions constitutionnelles et à garantir, à notre expérience démocratique, encore récente, les moyens propres à son succès, à sa maturation et à son plein essor, notre politique étrangère, quant à elle, s'attachera, comme par le passé, à renforcer nos relations

d'amitié, à consolider notre coopération avec tous les pays, à respecter les traités et les engagements internationaux, et à concourir à l'établissement de la paix et de la sécurité fondées sur la justice et l'équité. »

« Il n'est pas dans la tradition du Maroc, de suivre une politique étrangère, marquée par l'isolement. Le Maroc a, de tous temps, été, à travers les étapes de son histoire, un pays qui préfère l'ouverture, l'entente et la cohabitation, l'entraide et le dialogue. »

Et Sa Majesté d'ajouter : « Il Nous importe de repenser Nos critères de temps à autre, pour les adapter aux exigences de l'époque, afin de pouvoir suivre l'évolution de la civilisation ».

« Les Forces Armées Royales, étant véritablement attachées aux institutions marocaines, nous avons tenu, en plus de leur mission naturelle, à ce qu'elles participent, dans une large mesure, à l'œuvre nationale de développement économique et social ».

Notre armée administre, ainsi, la preuve éclatante qu'elle ne s'est, jamais, coupée du peuple dont elle est issue.

« Notre politique vise à combattre le sous-développement, à permettre aux pauvres d'augmenter leurs revenus et à faire disparaître toute différence préjudiciable, entre les classes aisées et les classes nécessiteuses, par un rapprochement harmonieux des fortunes, sans qu'il soit nécessaire de porter atteinte aux riches. Une telle politique exige de nous une mobilisation des efforts et un travail soutenu, conformément à une évolution constante et à l'abri de toute hésitation ou improvisation ».

(D.T., 1970)

« Grâce à cette activité, à ce mouvement sérieux, à ce développement, à ces investissements, à cette formation et à ce rapprochement, la production agricole et industrielle va se développer, les gains du secteur public comme ceux du secteur privé, vont se multiplier, la différence des fortunes va s'amenuiser, la consommation va s'accroître, et il sera possible d'améliorer la situation matérielle et morale de tous les travailleurs et de tous les fonctionnaires ».

« Nous avons fait du développement général, notre devise - souligne Sa Majesté. D'année en année Nous avons franchi bien des étapes, poursuivant notre marche vers les objectifs fixés. Toutefois, la conjoncture économique mondiale produit des répercussions inévitables, si notre pays qui, par ailleurs, supporte le poids de la guerre menée pour la défense de l'intégrité territoriale. Pour ces raisons, il n'a pas été possible de mener la bataille du développement avec la célérité voulue. Mais, cela ne Nous a pas empêché d'être attentif aux secteurs prioritaires de notre plan de développement et qui sont des secteurs vitaux, pour notre présent et pour notre avenir ».

La force des pays, et notamment ceux en voie de développement, réside dans la capacité à assurer la nourriture de tous leurs nationaux. Il appartient au monde rural d'être conscient du rôle qui lui est imparti, et de participer à l'effort, visant à l'autosuffisance et, partant, à la réalisation de notre indépendance, en matière alimentaire.

Sa Majesté avait présenté la candidature du Maroc, comme membre à part entière de la Communauté économique européenne. Cette demande était appuyée sur des motifs et des considérations pertinentes,. Certains de ces motifs tiennent à la position géographique de notre pays, d'autres relèvent du domaine politique et économique.

Le Maroc a choisi, eu égard à la position géographique de notre pays, de vivre son époque, tant sa vocation d'ouverture sur le monde est constante et son ferme désir de bénéficier des bienfaits de notre temps, évident. Il doit donner et recevoir.

Le système économique et social marocain doit, de son côté, être pensé et élaboré, de façon à permettre au Marocain de s'intégrer, sans dommage, dans la société actuelle de concurrence et de libre compétition.

Ces choix essentiels, loin d'altérer sa personnalité, donneront, au contraire, sa juste dimension à son identité.

« Pour pouvoir assurer la réalisation parfaite de Nos buts - affirme Sa Majesté - en vue de satisfaire Nos ambitions, avancer à pas sûrs et décidés, et répondre aux nécessités mondiales, du moment et du futur, il nous appartient de choisir les moyens efficaces, susceptibles de placer notre pays au niveau des pays évolués dont le progrès ne connaît aucun relâchement ».

« Le meilleur de ces moyens consiste, pour nous intégrer, d'une manière plus profonde, dans l'activité internationale. Il nous appartient de donner et de prendre, en partenaires compétents et égaux. Le monde connaît actuellement de grands bouleversements, issus des efforts intellectuels et scientifiques consentis par les penseurs et les savants, dans le but de vaincre l'ignorance et de multiplier les découvertes dont les effets se répercutent sur les sociétés et les civilisations ».

(D.T. 1987)

« Le Maroc dispose aujourd'hui d'une infrastructure, dont il peut s'enorgueillir. Son économie est diversifiée et souple, construite grâce à une collaboration harmonieuse, entre les deux secteurs public et privé ».

« La qualité et la compétitivité de nos produits et services se sont améliorées, au fil des ans. D'importateur, le Maroc est devenu un exportateur dynamique, dans de nombreux secteurs ».

« Le moment est venu, aujourd'hui, d'accélérer la croissance, en nous appuyant sur la diversité et la multiplicité des initiatives. Il s'agit, pour le Maroc, d'accroître, davantage, la valorisation de ses richesses et particulièrement de ses richesses humaines ».

« Avec sérénité et aisance, notre pays confirme et affirme, chaque jour, son choix d'économie et de société libérales ».

« En replaçant ce choix dans le contexte géographique, le Maroc apparaît capable d'entrer de plein-pied, dans le système ouvert et concurrentiel qu'est l'Europe communautaire ».

« Ayant confiance en leur capacité à conduire leur propre évolution, l'économie et les hommes du Maroc se préparent, pour s'intégrer harmonieusement dans ce vaste ensemble».

« Nous sommes maintenant convaincus que l'économie libérale est le meilleur choix, pour mobiliser les énergies créatrices ; à travers cette économie libre, surgissent et se multiplient les initiatives individuelles ou collectives ».

(D.T., 1988)

« La société libérale est le contraire d'une société anarchique. C'est une société de droit, en ce sens qu'elle comporte pour chacun, y compris l'administration, des droits et des obligations. C'est une société de citoyens dignes, autonomes et responsables ».

« Les réformes entreprises dans le domaine fiscal, dans la réglementation des changes, dans la rationalisation du secteur public, dans la libéralisation du commerce extérieur, concourent à établir des bases saines et dynamiques pour l'économie libérale ».

« Le Maroc s'ouvre à la compétition internationale et il y participe activement. Le cadre juridique de l'activité des entreprises doit évoluer, de manière à les rendre plus puissantes et autonomes, donc capables de se passer de l'assistance publique directe. Dans cette structure, les investissements internationaux trouvent, naturellement, leur place, comme d'ailleurs, les entreprises marocaines, trouvent tout naturellement leur place dans l'industrie et le commerce mondiaux. Ces liaisons sont autant de facteurs d'innovation et de richesse, dont bénéficie, directement, la société marocaine ».

« La société libérale, c'est aussi la justice et l'équité dans la récompense des efforts individuels ou collectifs ».

« Le Maroc est une terre riche de ses ressources et de ses hommes. C'est une terre de dialogue, de tolérance et de liberté d'entreprendre. La conjonction de cet ensemble d'éléments en fait une terre d'heureuses opportunités ».

« Mais, Je pourrais dire, - précise Sa Majesté - que l'essentiel, en effet, va se jouer sur cette capacité du Maroc à donner une priorité absolue aux investissements productifs ».

« Ce qui est très réconfortant, lorsqu'on observe le Maroc, c'est que Notre pays - dit-il - est, certes, un pays où subsistent d'importantes poches de pauvreté, mais le peuple marocain a fait preuve, depuis longtemps, qu'il a deux qualités essentielles qui sont toujours à la base de la croissance économique : c'est un peuple qui a le sens de l'épargne et c'est un peuple qui est entreprenant ».

« Alors, quand il y a de l'épargne et l'esprit d'entreprise, si on arrive à arracher les mauvaises herbes et à concentrer l'effort d'entreprise et d'investissement sur les secteurs créateurs d'emplois, créateurs de devises, créateurs de débouchés extérieurs, tous les espoirs sont permis, ou en tout cas, de grands espoirs de progrès »

Telle qu'elle est conçue par le Roi Hassan II, la privatisation des activités industrielles et commerciales tend à dynamiser la modernisation de l'économie marocaine.

Dans un discours d'orientation prononcé le vendredi 8 avril 1988, au cours de la cérémonie d'ouverture de la session parlementaire du printemps, consacrée à la privatisation, Sa Majesté Hassan II souligne la nécessité de l'abandon par l'Etat, au profit du secteur privé, d'un certain nombre d'entreprises, et d'une partie importante des activités industrielles et commerciales.

Etiolé sous l'emprise coloniale, le secteur privé national n'avait guère la possibilité de se développer et de prospérer et se trouvait, de ce fait, incapable d'assurer la relève. Aussi, l'Etat avait-il l'obligation de prendre les choses en main, ce qu'il a fait, en utilisant divers procédés dont notamment, la création d'entreprises publiques, destinées à succéder aux entreprises étrangères, d'une part, et, d'autre part, conçues pour se pencher sur un certain nombre d'autres secteurs, la nécessité, à l'époque, appelant à satisfaire les besoins des citoyens et à promouvoir les exportations.

« Mais, c'est dans la mesure même où cette politique a porté ses fruits que le Maroc est à même, aujourd'hui, de passer à une autre étape, en recherchant des moyens de développement nouveaux, mieux adaptés au monde moderne, tous systèmes confondus, et mobilisant à ces fins, non seulement la puissance publique et ses serviteurs, mais toutes les forces d'initiative et d'invention, dont le peuple marocain est si riche ».

Il s'agit, en l'occurrence, d'alléger les charges du budget de l'État, tout en assurant un soutien adéquat aux entreprises publiques.

Près de 10 pour cent des dépenses publiques de fonctionnement ou d'investissement sont consacrés à des subventions au secteur public. Nul ne saurait contester que l'emploi de ce prélèvement budgétaire, à d'autres fins, serait plus bénéfique aux citoyens et à la nation.

« Cette situation du secteur public vient de ce que celui-ci souffre d'un mal qui, au demeurant, n'est pas particulier au Maroc, bien qu'il s'y soit largement répandu. Il s'agit de la prolifération des filiales des entreprises publiques, dont beaucoup ne sont pas nécessaires ou même utiles et du souci de ces entreprises de participer - plus ou moins - à un grand nombre de projets, ce qui a conduit à un élargissement excessif et injustifié du secteur public ».

« A cela s'ajoutent les erreurs de gestion, et les vices de structure du secteur public où les responsabilités ne sont pas toujours clairement définies. On y observe des confusions entre les missions de gestion et celles de contrôle. Les règles comptables y sont mal adaptées et imparfaitement mises en oeuvre ».

« Nous sommes donc tenus de consentir tous les efforts, pour redresser la situation et restructurer les entreprises publiques, qu'il s'agisse de celles qui resteront aux mains de l'Etat ou de celles qui seront privatisées ».

« Dans une économie de type moderne, en liaison avec les échanges internationaux, on a besoin - précise S.M. - dans tous les secteurs où les besoins du service public n'exigent pas l'intervention de l'Etat - d'entreprises privées, fonctionnant selon les lois du marché, gérées de façon souple, et en état constant d'adaptation, sous la responsabilité d'hommes qui s'y engagent, pour le bienfait de la réussite et les risques de l'échec ».

« Grâce à Dieu, le Maroc dispose d'atouts considérables, pour se permettre une telle politique économique. Les Marocains, en effet, ont vocation à l'épargne. A preuve que nos compatriotes, travaillant à l'étranger, ont constamment les regards tournés vers leur pays et contribuent, régulièrement, à la richesse nationale, au même titre que leurs concitoyens demeurés sur le sol natal... »

Sa Majesté est convaincue que les opérations de privatisation peuvent être une chance unique de voir se multiplier, entre les concentrations privées et les entreprises publiques, un tissu de petites et moyennes entreprises qui, comme l'expérience, dans d'autres pays, le prouve, sont nécessaires à la solidité de l'économie et à l'équilibre social ».

Bien entendu, il ne s'agit pas de risquer sur le terrain économique, des ingérences étrangères. Mais, au moment où même les économies autarciques recourent à des capitaux extérieurs, il n'est pas question, pour le Maroc, de négliger les chances que lui offre le marché international.

« Indépendants mais ouverts », tel doit être, dans cette phase de notre évolution économique, la devise hassanienne. « Nous devons, à ce propos - précise S.M. - attirer l'attention sur le fait que Notre politique de privatisation ne doit pas être abandonnée à une logique théorique ou au jeu des circonstances ; elle doit s'insérer dans une vision globale, tenant compte de facteurs sociaux qu'on ne saurait omettre ». Sa Majesté a voulu en mentionner ici deux, particulièrement importants : le premier concerne l'emploi qui est pour le Maroc, comme pour tant de pays, un souci majeur ».

« La politique de privatisation - tient-il à souligner - tend à accélérer la croissance par la dynamisation de l'économie marocaine. Par là-même, elle doit avoir pour effet naturel de favoriser la création d'emplois nouveaux... »

Le second facteur social, qui doit être pris en considération, concerne la nécessité d'éviter que les opérations de cession d'entreprises publiques, au secteur privé, ne soient une cause de renforcement de la concentration capitaliste et une occasion de nouveaux accaparements par les puissants et les grands riches.

Le but poursuivi, à travers l'opération projetée, est de donner leurs chances à des hommes nouveaux, de leur ouvrir la porte des responsabilités, des chances et des risques, de réunir les conditions propices aux travailleurs, aux épargnants et aux entrepreneurs, pour bénéficier de leur part, du développement économique dont ils sont les artisans.

Il importe de créer un organisme spécial, composé d'experts hautement qualifiés, qui aura pour mission de piloter le programme de privatisation, du début à la fin.

Sa Majesté a évoqué un secteur vital pour la nation. Il s'agit du secteur agricole.

La prise en charge par l'Etat, durant un certain temps, des terres récupérées, constituait une phase nécessaire pour la marocanisation, le maintien et la poursuite de l'exploitation de ces terres. A présent, des données nouvelles appellent le changement : essentiellement, il y a lieu de considérer l'élément humain, le citoyen marocain, lucide, clairvoyant, apte à assumer des responsabilisés et à sauvegarder les acquis. Ainsi, il est désormais possible de transférer certains domaines agricoles au secteur privé, afin que les fellahs, bénéficiaires des terres de l'Etat, puissent concourir à la relance de l'économie, aux côtés des responsables des entreprises privatisées.

Ainsi S.M. Hassan II fait preuve d'une très grande ampleur de vue et se distingue par «une lucidité et une intelligence politiques remarquables », avait déclaré Mr Alfred Cahin, secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale (UFO), il y a plus d'une décennie.

« S.M. le Roi Hassan II du Maroc, est l'un des rares chefs d'État de notre époque qui cherchent sincèrement une solution de paix au problème du Proche-Orient, sans vouloir en tirer un quelconque intérêt personnel, a déclaré à la "MAP", à Madrid, Shimon Pérès, ministre israélien des affaires étrangères qui participait aux travaux du conseil de l'Internationale Socialiste (I.S.).

Il a toujours été et demeure le dynamique promoteur et le défenseur de la paix, sans oublier de recourir constamment aux moyens pacifiques, car son idéal l'oblige à penser, sur tous les plans, en termes d'économie.